

M. RANKIN: Oui, monsieur. On a dépensé environ 36 millions de dollars pour le canal Welland, pour l'approfondir et pour y apporter des améliorations de premier établissement afin de l'adapter aux nouvelles écluses de la voie maritime du Saint-Laurent.

Le PRÉSIDENT: Comment s'établissent vos recettes à l'égard des taux d'intérêt sur le capital de 335 millions de dollars?

M. RANKIN: On ne peut pas les comparer. Le service de la dette pour l'année 1961 aurait été d'environ 15 millions de dollars. Notre revenu net à la fin de 1961 serait inférieur à 5 millions de dollars, de sorte que nous n'avons pas l'argent nécessaire pour acquitter le service de la dette. On a bien reconnu qu'il était possible que cela arrive, car la remise de nos paiements d'intérêts s'applique maintenant aux années 1961, 1962 et 1963. Nous espérons qu'à la fin de 1963 notre trafic et nos recettes auront atteint un point où nous serons un peu plus en mesure de remplir nos obligations.

Le sénateur REID: Jusqu'à maintenant il n'en a pas été ainsi?

M. RANKIN: Non.

Le sénateur KINLEY: Quelle part du revenu revient aux Canadiens et aux Américains respectivement?

M. RANKIN: Les revenus sont divisés dans une proportion de 71 à 29; le 71 p. 100 revient au Canada et les États-Unis reçoivent 29 p. 100. Permettez-moi de porter à votre attention le fait que deux des sept écluses sur la voie maritime du Saint-Laurent appartiennent aux États-Unis.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Puis-je demander à quelle date on s'attend d'avoir terminé le tronçon est de la voie maritime du Saint-Laurent? Je veux parler du canal de Chignecto.

M. RANKIN: Oh, je m'excuse. Je suis désolé, monsieur, mais je ne peux pas vous le dire.

Le sénateur MOLSON: Monsieur le président, le premier chiffre que M. Rankin a donné était \$1,818,500 au sujet des réclamations des entrepreneurs. Je ne connais pas les faits, mais j'ai compris qu'à l'époque où les contrats pour la voie maritime ont été terminés et qu'on a commencé à exploiter la voie maritime, les réclamations des entrepreneurs canadiens dépassaient de beaucoup le chiffre mentionné plus haut. Je ne me rappelle plus des chiffres exacts, mais j'ai l'impression qu'ils étaient de quelques millions de dollars. Est-ce bien cela?

M. RANKIN: Oui, monsieur. Je peux vous donner, le chiffre exact.

Le sénateur MOLSON: A combien s'élevaient les réclamations des entrepreneurs canadiens?

M. RANKIN: Le nombre de réclamations reçues jusqu'à maintenant s'élève à 58 et elles constituent un montant de \$44,262,052.32.

Le sénateur MOLSON: Est-ce que vous considérez le montant de \$1,818,500 que vous nous avez donné comme le règlement définitif pour ces réclamations qui s'élèvent à \$44,225,000?

M. RANKIN: Oui, je crois que c'est cela.

M. MALCOLM: C'est ce qui reste à payer.

M. RANKIN: Si vous me permettez de compléter les données, vous aurez peut-être une meilleure idée.

Nombre total de réclamations reçues jusqu'à maintenant: 58, soit un montant de \$44,262,052.32.

Nombre de réclamations réglées en 1961: 29, soit un montant de \$36,612,-656.41. On les a réglées avec un montant de \$6,101,495.46 plus \$602,022.79 d'intérêt pour en arriver à un règlement total de \$6,703,518.25.